



Remise de chèque à l'encaissement

Par **lardon**, le **02/10/2008** à **14:15**

Nous sommes une société qui remet régulièrement des chèques à l'encaissement . Nous avons toujours signé les chèques au dos et aujourd'hui on nous impose de mettre le tampon sinon on nous retourne les chèques alors que jusqu'à présent une signature suffisait est ce une obligation sur un plan juridique ?

Dans l'attente de votre réponse

Merci

Par **Marion2**, le **02/10/2008** à **21:44**

Bonsoir,

Je ne vois vraiment pas en quoi peut vous déranger le fait d'apposer un tampon en plus de la signature !